NATIONS
UNIES

EP

UNEP/GC.26/11/Add.1

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. : générale
10 février 2011

Français
Original : anglais

Vingt-sixième session du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement
Nairobi, 21-24 février 2011
Point 4 a) et 4 f) de l'ordre du jour provisoire*
Questions de politique générale : état de l'environnement
Questions de politique générale : environnement et développement

Rapport d'activité sur l'application de la décision SS.XI/8 du Conseil d'administration, relative aux consultations sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets

Rapport du Directeur exécutif

Additif

Résultats de la troisième réunion du processus consultatif sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets

Résumé

Le présent additif résume les résultats de la troisième réunion du processus consultatif sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets qui a eu lieu à Prétoria (Afrique du Sud), les 10 et 11 janvier 2011.

* UNEP/GC.26/1.

K1170555 170211

1. La troisième réunion du processus consultatif sur les options de financement pour les produits chimiques et déchets, processus qui est décrit plus en détail dans le document UNEP/GC.26/11, a eu lieu à Prétoria (Afrique du Sud), les 10 et 11 janvier 2011. La réunion, qui était coprésidée par les représentants des Gouvernements norvégien et sud-africain, rassemblait les représentants de 30 gouvernements, de secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement, d'organisations non gouvernementales, de la société civile et du secteur privé.

2. Les participants ont accueilli avec satisfaction les initiatives du secrétariat tendant à la mise en œuvre de la décision GCSS.XI/8 et ont loué les efforts qu'il avait faits pour organiser et préparer la réunion.

3. Les participants ont réitéré l'importance et l'utilité que revêtait le processus consultatif, notant en particulier que les années 2011 et 2012 offraient une occasion unique pour faire progresser les débats sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets dangereux, en raison du nombre important de réunions intergouvernementales qui auraient lieu à ces dates et des résultats d'autres processus pertinents menés à bien durant cette période.

4. Les participants ont axé leurs débats sur les quatre pistes de financement ci-après retenues aux fins de gestion rationnelle des produits chimiques et déchets dangereux :

a) Intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans d'autres secteurs du programme de développement;

b) Partenariats public-privé, y compris l'utilisation des instruments économiques aux niveaux national et international;

c) Création d'un nouveau Fonds d'affectation spéciale s'apparentant au Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal;

d) Mise en place d'une gestion sans danger des produits chimiques et déchets en tant que nouveau domaine d'intervention, ou expansion de l'actuel domaine d'intervention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur les polluants organiques persistants.

5. Après un examen approfondi des quatre pistes fondé sur des documents d'information et des contributions des participants, ceux-ci ont constaté que les quatre pistes constituaient des éléments complémentaires qui faciliteraient l'obtention d'un financement adéquat des activités concernant les produits chimiques et les déchets. Ces éléments pourraient donc être considérés comme des éléments constitutifs d'une approche intégrée du programme de financement.

6. Les participants ont indiqué que pour réaliser l'objectif d'ensemble du processus il était nécessaire d'examiner et d'analyser à nouveau les quatre éléments. À l'issue des débats les éléments ont été précisés comme suit :

a) Intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux;

b) Participation de l'industrie, y compris sous la forme de partenariats public-privé et utilisation d'instruments économiques aux niveaux national et international;

c) Création d'un nouveau Fonds d'affectation spéciale s'apparentant au Fonds multilatéral;

d) Mise en place d'une gestion sans danger des produits chimiques et des déchets en tant que nouveau domaine d'intervention, expansion de l'actuel domaine d'intervention du FEM sur les polluants organiques persistants ou création d'un nouveau Fonds d'affectation spéciale relevant du FEM.

7. Dans le but de développer les éléments au cours des prochaines réunions du processus consultatif et de parvenir ce faisant au résultat final, les participants ont indiqué qu'il était nécessaire de procéder à une analyse comparative des éléments en vue de déterminer la contribution de chacun d'entre eux à l'approche intégrée visant à assurer un financement satisfaisant du domaine concernant les produits chimiques et les déchets.

8. Les participants ont également indiqué qu'une nouvelle analyse des éléments, qu'ils demandaient au secrétariat d'entreprendre, était nécessaire à partir des débats de la réunion, proposant que cette analyse fasse état de la complémentarité des éléments et domaines aux fins d'une rationalisation et d'une intégration éventuelles. Ils estimaient que chaque convention ou instrument portant sur les produits chimiques et déchets dangereux était confronté à des difficultés et se sont engagés s'employer à l'élaboration de recommandations permettant de s'atteler efficacement à ces difficultés.

9. Les participants ont demandé au secrétariat de fournir de la documentation complémentaire, en collaborant étroitement avec les secrétariats des Conventions de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de Stockholm sur les polluants organiques persistants outre d'autres parties prenantes de premier plan tels que le FEM et le Fonds multilatéral.

10. Il a également été demandé au secrétariat de fournir :

a) Une nouvelle analyse de la piste FEM s'agissant des bienfaits d'ensemble de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux;

b) Une nouvelle analyse de la piste concernant la création d'un nouveau Fonds d'affectation spéciale s'apparentant au Fonds multilatéral, y compris diverses structures de fonctionnement éventuelles;

c) Une nouvelle analyse du rôle de l'industrie, y compris au niveau national, dans le financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux. L'analyse devrait comporter la prise en compte des liens avec les cadres réglementaires et du rôle de l'industrie et des pouvoirs publics;

d) Une nouvelle analyse des problèmes que soulève l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques et déchets dangereux à d'autres secteurs du programme de développement, de l'utilité pratique de l'intégration, des enseignements que l'on en a tirés et des meilleures pratiques en la matière y compris un résumé des exemples d'intégration réussie au niveau national;

e) Une analyse de l'efficacité des mécanismes pertinents de coordination stratégique du système des Nations Unies au niveau national, tels que les cadres d'aide au développement de l'Organisation des Nations Unies, et d'autres activités et parties prenantes compétentes telles que le Groupe des Nations Unies pour le développement, l'initiative de partenariat du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Initiative conjointe du PNUD et du PNUE Pauvreté-Environnement et l'Initiative administrée conjointement par le PNUE et l'Organisation mondiale de la Santé sur les liens entre la santé et l'environnement.

11. Conformément à la décision GCSS.XI/8, par laquelle le Conseil d'administration priait le Directeur exécutif du PNUE de faire établir un rapport final sur le processus consultatif qui serait soumis à l'examen du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa douzième session extraordinaire, en 2012, et, dans le but de parvenir éventuellement à des décisions lors de la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques en 2012 et de la vingt-septième session du Conseil d'administration en 2013, les participants ont recommandé les étapes suivantes :

a) *Mai 2011 :* Quatrième réunion du Processus consultatif qui aura lieu en marge de ou parallèlement à la dix-neuvième réunion du Comité du développement durable organisée à New York du 2 au 13 mai 2011;

b) *Octobre 2011 :* Cinquième réunion du processus consultatif qui aura lieu immédiatement après la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle organisée à Cartagena (Colombie) du 17 au 21 octobre 2011;

c) *Novembre 2011 :* Présentation par le secrétariat, par l'intermédiaire du Directeur exécutif du PNUE, du résultat final du Processus qui sera soumis à l'examen du Conseil d'administration à sa douzième session extraordinaire;

d) *Février 2012 :* Examen du rapport final sur le processus consultatif par le Conseil d'administration à sa douzième session extraordinaire;

e) *Mai/juillet 2012 :* Sixième réunion du processus consultatif en marge de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable aux fins d'élaboration d'informations et des recommandations à soumettre à l'examen de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa troisième réunion et du Conseil d'administration à sa vingt-septième session;

f) *2012 :* Examen par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa troisième réunion d'un projet de décision éventuel sur les pistes de financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et déchets dangereux;

g) *Février 2013 :* Examen par le Conseil d'administration à sa vingt-septième session d'un projet de décisions éventuel sur les pistes de financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et déchets dangereux.

12. Enfin, les participants ont à nouveau prié le Directeur exécutif de faire rapport sur les progrès accomplis et la direction prise par le processus consultatif sur les options de financement aux instances intergouvernementales en 2011 et 2012, y compris aux conférences des Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm lors de leurs réunions de 2011, à la Commission du développement durable à sa dix-neuvième session en 2011, aux participants aux réunions préparatoires de la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et aux organes directeurs du FEM dans le but de présenter un rapport final pour examen par le Conseil d'administration à sa douzième session extraordinaire en 2012 sur la possibilité de parvenir éventuellement à des décisions à la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques en 2012 et à la vingt-septième session du Conseil d'administration en 2013.

13. De plus, les participants ont également prié le Directeur exécutif de faire rapport au Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure faisant état des progrès du pProcessus consultatif. Un rapport a donc été établi lors de la deuxième session du Comité.

14. La feuille de route de Prétoria, qui est le principal résultat de la réunion, est l'expression de la conception commune des participants mais n'est nullement un texte négocié. L'intégralité des débats figure dans le rapport de la réunion UNEP/FOCW/3/1. La feuille de route sera mise à disposition sous la forme d'une annexe au rapport ou sur le site Internet www.unep.org.delc.